



Société & Solidarités

ÉDUCATION

« Devoirs faits » : le ministre reste hors sujet

Le dispositif permettant aux collégiens de faire leurs exercices dans l'établissement plutôt qu'à la maison est entré en vigueur hier. Mais peu de chances qu'il atteigne l'objectif affiché...

Depuis hier, les collégiens ne devraient plus avoir en rentrant chez eux qu'à profiter de leur temps libre. En effet, avec l'entrée en vigueur du dispositif « Devoirs faits », ils devraient avoir rayé chaque ligne de leur cahier de textes avant de regagner le domicile. La chose avait été annoncée lors du congrès de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep, classée plutôt à droite) par le ministre de l'Éducation nationale. Jean-Michel Blanquer expliquait alors : « Ça signifie que des devoirs, il y en a, mais qu'ils ne sont pas faits pour être faits à la maison, mais plutôt dans l'établissement, de façon à créer une forme de tranquillité en famille sur ces sujets, d'ameublir les inégalités qui peuvent exister entre les familles. » L'objectif avoué est louable. Pourtant, parmi les premiers concernés, nombreux sont ceux qui doutent de la réelle efficacité du dispositif conçu par la Rue de Grenelle dans la réduction des inégalités.

« On risque de passer à côté des élèves qui en ont le plus besoin »

Dans le vade-mecum destiné aux chefs d'établissement, le ministère présente « Devoirs faits » comme « un temps dédié, en dehors des heures de classe et dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs ». Concrètement, il s'agit de proposer aux élèves (et à leurs parents) d'utiliser un

temps dans l'enceinte de l'établissement, mais en dehors des heures de cours, pour faire leurs devoirs en bénéficiant d'un accompagnement. Dans le détail, tout devient plus flou. C'est aux principaux des collèges de fixer les modalités de la mise en application de la mesure en fonction de leurs projets d'établissement. Le nombre d'heures à y consacrer et l'horaire (en fin de journée ou durant la pause du midi) relèvent de leur décision. De même, seuls les élèves volontaires bénéficieront du dispositif. « Si le dispositif fonctionne sur la base du volontariat, donc du choix des parents – ce qui semble être la solution retenue par le ministre –, on peut craindre que ce ne soient pas les élèves qui en ont le plus besoin qui y assistent, souligne Laurent Fillion, professeur d'histoire-géographie et membre du Cercle de recherche et d'action pédagogiques (Crap). Il faut que ces études s'appliquent à tous pour qu'elles ne soient pas sources de nouvelles inégalités. »

Autre problème : celui de l'encadrement. Le dispositif se borne à fixer le ratio entre encadrant et élèves à un pour quinze. Il pourra s'agir d'enseignants payés en heures supplémentaires ou d'assistants d'éducation. Mais, comme les budgets sont contraints, ce sera plus fréquemment des bénévoles et surtout des volontaires du service civique (7000 sont déjà annoncés sur ce type de mission) sans réelle compétence et payés 500 euros par mois pour 30 heures de travail hebdomadaire... La FCPE ne cache pas ses craintes : « Il faut un accompagnement pédagogique de



qualité», souligne son vice-président, Hervé-Jean Le Niger, qui insiste sur la nécessité que « l'équipe qui fait travailler les élèves et leurs professeurs habituels » aient un lien fort, « sinon, ça n'a aucun sens! ».

Mais ce qui inquiète, c'est surtout que ce dispositif risque de mettre un terme à toute réflexion sur les devoirs en eux-mêmes. « Il y a un risque que l'on continue à externaliser le travail personnel des élèves. C'est le point le plus important sur lequel nous devons être vigilants, estime Laurent Fillion, il est essentiel que les activités d'apprentissage se fassent dans la classe avec le professeur concerné. (...) Avec ce dispositif "Devoirs faits", il y a un risque de voir tous ces travaux reportés à l'extérieur de la classe alors que les pratiques commençaient à évoluer dans le bon sens dans ce domaine, notamment dans le cadre des heures d'accompagnement personnalisé. » ●

ADRIEN ROUCHALEOU

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

La qualité de l'encadrement des élèves n'est pas assurée. Nicolas Tavernier/REA